

T.S.T. Afpa GOLBEY Calendrier 2024

L'Entreprise..... représentée par **M**.....
 en sa qualité de.....

Certifie avoir pris connaissance des prérequis de chacune des formations dispensées par le centre AFPA de GOLBEY en vue de faire suivre à

M..... Né(e)le :..... à

la (les) formation(s) suivante(s) - cocher la ou les case(s) correspondante(s)

Formations aux Travaux Sous Tension	2024
Module de Base (TST BT BAS) de 4 jours 11552 Le module de base de 4 jours est habilitant et valable de 6 à 24 mois	<input type="checkbox"/> 18/03 au 21/03 <input type="checkbox"/> 22/04 au 25/04 <input type="checkbox"/> 17/06 au 20/06 <input type="checkbox"/> 09/09 au 12/09 <input type="checkbox"/> 14/10 au 17/10 <input type="checkbox"/> 18/11 au 21/11
Modules spécifiques : ouvrage aérien	
Module Aérien (TST BT AER) 8 jours 11558	<input type="checkbox"/> 05/02 au 14/02 <input type="checkbox"/> 25/03 au 04/04 <input type="checkbox"/> 13/05 au 23/05 <input type="checkbox"/> 24/06 au 03/07 <input type="checkbox"/> 16/09 au 25/09 <input type="checkbox"/> 25/11 au 04/12
Module Branchement Aérien et Aéro souterrain (TST BT AER BRT) 3 jours..... 11559	<input type="checkbox"/> 25/03 au 27/03 <input type="checkbox"/> 28/10 au 30/10
Module Éclairage Public (TST BT AER EP) 2 jours..... 11560	<input type="checkbox"/> 19/02 au 20/02 <input type="checkbox"/> 06/05 au 07/05 <input type="checkbox"/> 02/09 au 03/09 <input type="checkbox"/> 04/11 au 05/11
Ouvrage souterrain	
Module câble Souterrain à isolation synthétique (TST BT SOU CIS) 3 jours..... 11555	<input type="checkbox"/> 26/02 au 28/02 <input type="checkbox"/> 01/07 au 03/07 <input type="checkbox"/> 12/11 au 14/11
Ouvrage en émergence	
Module Émergence (TST BT EME) 3 jours..... 11554	<input type="checkbox"/> 21/02 au 23/02 <input type="checkbox"/> 09/09 au 11/09
Module Émergence Habillage (TST BT EME HAB) 2 jours 11948	<input type="checkbox"/> 19/02 au 20/02 <input type="checkbox"/> 17/06 au 18/06 <input type="checkbox"/> 21/10 au 22/10
Module recyclage Émergence Habillage (rec TST BT EME HAB) 1 jour.....	<input type="checkbox"/> Nous consulter

Module TST ouvrage recyclage	2024
Recyclage module Émergence (REC TST BT EME) 2 jours11566	<input type="checkbox"/> 15/02 au 16/02 <input type="checkbox"/> 29/04 au 30/04 <input type="checkbox"/> 28/10 au 29/10
Recyclage sur ouvrage Émergence et ouvrage Souterrain CIS (REC TST BT EME SOU CIS) 2.5 jours 11949	<input type="checkbox"/> 07/02 au 09/02 <input type="checkbox"/> 28/10 au 30/10
Recyclage sur des Émergences, des ouvrages Aérien et Souterrain CIS (REC TST BT EME SOU AER) 4,5 jours11952	<input type="checkbox"/> 29/01 au 02/02 <input type="checkbox"/> 08/04 au 12/04 <input type="checkbox"/> 10/06 au 14/06 <input type="checkbox"/> 30/09 au 04/10 <input type="checkbox"/> 09/12 au 13/12
Recyclage sur câble Aérien et Souterrains CIS (REC TST BT AER SOU CIS) 4 jours 11570	<input type="checkbox"/> Nous consulter
Recyclage sur ouvrages Aériens (REC TST BT AER) 3 jours 11572	<input type="checkbox"/> 12/02 au 14/02 <input type="checkbox"/> 13/05 au 15/05 <input type="checkbox"/> 24/06 au 26/06 <input type="checkbox"/> 16/09 au 18/09
Recyclage sur ouvrage en câble Souterrain à isolation synthétique (REC TST BT SOU CIS) 2 jours 11568	<input type="checkbox"/> 04/09 au 05/09
Recyclage des ouvrages Aériens et en Émergence (REC TST BT AER EME) 3.5 jours 11950	<input type="checkbox"/> 02/04 au 05/04 <input type="checkbox"/> 03/06 au 07/06 <input type="checkbox"/> 14/10 au 17/10
Recyclage de Branchements Aériens ou aéro souterrains (REC TST BT AER BRT) 2 jours 11573	<input type="checkbox"/> 20/03 au 21/03 <input type="checkbox"/> 21/10 au 22/10
Recyclage sur des installations d'Éclairage Public (REC TST BT AER EP) 2 jours..... 11574	<input type="checkbox"/> 21/02 au 22/02 <input type="checkbox"/> 19/06 au 20/06 <input type="checkbox"/> 23/10 au 24/10
Réaliser des travaux hors tension et des branchements sur des réseaux aériens 4 jours..... 11579	<input type="checkbox"/> Nous consulter
Ascensionner des poteaux bois ou béton aux moyens d'échelles ou grimpettes 1 jour 11578	<input type="checkbox"/> Nous consulter

L'Afpa se réserve le droit de reporter une session dont le seuil minimum de participants n'est pas atteint. Places limitées à 8 personnes / module
Seules les inscriptions fermes seront validées

L'inscription, sous réserve de place disponible, ne sera actée qu'après réception :

- De la lettre d'engagement (pour les formations aux TST)
- Du bulletin d'inscription

NB : Si les pré requis ne sont pas remplis, le candidat ne sera pas autorisé à poursuivre la (les) formation(s).

afpa Epinal-Golbey

Route des Forges

CS50016

88198 GOLBEY cedex

Retourner l'intégralité du document à annick.dupont@afpa.fr

2/7

afpa centre de GOLBEY
Route des Forges
88190 GOLBEY cedex

Afpa DR Grand Est
29 rue Pierre Boileau
57063 METZ Cedex 2



Contacts en centre :

Manager :
alexandre.carlier@afpa.fr
Formateurs:
fabrice.kerrincks@afpa.fr – cedric.claude@afpa.fr
Assistante gestion administrative
Fabienne.bernardin@afpa.fr

Contact commercial :

Assistante commerciale
annick.dupont@afpa.fr
Tel : 06.01.85.36.01

Engagement de l'Employeur pour une Inscription à une Formation aux Travaux Sous Tension

Entreprise : Établissement.....
SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :
Responsable de formation :
Téléphone : Email :

Personnel(s) à inscrire aux modules de **formation** ou de **recyclage** aux Travaux Sous Tension :

NOM	Prénom	Formation		BASE	AER	AER BRT	AER EP	SOU CIS	EME	EME HAB		
		Initial	Recyclage									
		<input type="checkbox"/>										
		<input type="checkbox"/>										
		<input type="checkbox"/>										
		<input type="checkbox"/>										
		<input type="checkbox"/>										
		<input type="checkbox"/>										
		<input type="checkbox"/>										
		<input type="checkbox"/>										

L'entreprise, représentée par M.
 - Certifie avoir pris connaissance des pré-requis relatifs aux modules de formation TST indiquées ci-dessus et définis dans le cursus de formation BT approuvé par le Comité des Travaux Sous Tension.
 - Atteste que les personnes ci-dessus nommées satisfont aux exigences rappelées au verso du présent document.

Conformément aux exigences du Comité des Travaux Sous Tension, ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.

Signataire :
 Qualité :
 Date : Signature

Cachet de l'entreprise



Intitulé du module	Pré-requis
Formation TST BT Module de Base	(1) (2) (3) (4) (5) (6) (9)
Formation TST BT Emergence	(5) (6) (7) (8) (9)
Formation TST BT Câble souterrain à Isolation Synthétique	(5) (6) (7) (9) (10)
Formation TST BT Câble souterrain à isolation Papier Imprégné	(5) (6) (9) (11) (12)
Formation TST BT Aérien	(3) (5) (6) (7) (8) (9) (13)
Formation TST BT Branchement aérien et aéro-souterrain	(3) (5) (6) (7) (8) (9) (13)
Formation TST BT Eclairage Public	(3) (5) (6) (7) (8) (9) (13)
Formation TST BT Coupe Circuit Fusible Cylindrique	(3) (5) (6) (7) (9) (14)
Formation TST BT Terminal Individuel	(3) (5) (6) (7) (8) (9)
Formation TST BT Terminal Colonne Electrique	(3) (5) (6) (9) (15)
Formation TST BT Terminal complément Neutre non déconnectable	(3) (5) (6) (9) (7)
Formation TST BT Terminal Remplacement appareil	(1) (2) (3) (5) (6) (8) (9)
Formation TST BT Comptage direct ou sur réducteur	(1) (2) (3) (5) (6) (8) (9) (16)
Formation TST BT Contrôle-Commande et Annexes d'ouvrages	(1) (2) (3) (5) (6) (9) (17)
Formation TST BT Batterie	(2) (3) (5) (6) (9) (18) (19)
Formation TST BT Nettoyage Batterie	(2) (3) (5) (6) (9) (18)

- (1) Posséder des notions élémentaires d'électrotechnique.
- (2) Avoir reçu une formation aux risques électriques (Habilitation B1 minimum).
- (3) Mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instruction de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le domaine considéré.
- (4) Savoir préparer hors tension une extrémité de câble souterrain de section 4X35 mm² et savoir la raccorder sur différents types de grilles.
- (5) Avoir au moins 18 ans.
- (6) Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.
- (7) **Avoir suivi le module de Base et être apprécié positivement ou être habilité T** pour d'autres travaux en les pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT du Comité des TST.
- (8) **Maitriser la mise en œuvre hors tension des travaux dans le type d'ouvrage considéré (habilitation B1 minimum).**
- (9) **Etre en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.**
- (10) **Maitriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les ouvrages souterrains en câble à isolation synthétique, ainsi que la confection d'accessoires souterrains (habilitation B1 minimum).**
- (11) Avoir suivi le module « Formation TST BT câble souterrain à isolation synthétique » et être apprécié positivement.
- (12) **Maitriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les ouvrages souterrains en câble à isolation synthétique** et en câble à isolation au papier imprégné.
- (13) **Maitriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en œuvre différents moyens d'ascension (notamment échelles emboîtables).**
- (14) Maitriser la mise en œuvre sous tension des travaux sur les ouvrages de type « Terminal » (habilitation B1T minimum).
- (15) Avoir suivi le module « Terminal Individuel » et être apprécié positivement ou être habilité « T » sur les ouvrages de type « Terminal » en pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT du Comité des TST.
- (16) Connaître la technologie des matériels de comptage directs ou équipés de réducteurs de mesure. Savoir lire les schémas de câblage des circuits de comptage et savoir utiliser un multimètre.
- (17) Connaître la technologie des matériels et appareillages utilisés en CCA. Réaliser des travaux hors tension sur les ouvrages de type CCA. Savoir lire les schémas de câblage des circuits de contrôle-commande. Savoir utiliser un multimètre.
- (18) Posséder les notions élémentaires d'électrotechnique applicables sur les batteries.
- (19) Connaître la technologie, la terminologie des ouvrages de type « Batterie » et les schémas associés. Savoir lire les schémas de câblage des circuits de contrôle-commande.

Formation modulaire aux TST BT (Extrait du document revu le 2 octobre 2019)

Prérequis

Prérequis - Module de formation « BASE »

- Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.
- Mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le domaine considéré,
- Posséder les notions d'électrotechnique suivantes : tensions, courants, puissances, impédances d'un circuit électrique triphasé.
- Avoir reçu une formation aux risques électriques (**habilitation B1 minimum**).
- **Savoir travailler hors tension un câble de section 4x35 mm² et savoir le raccorder sur différents types de grilles.** (Exemple d'opérations à réaliser : enlever la gaine extérieure, enlever les écrans métalliques, isoler le neutre, mettre en œuvre une extrémité rétractable, dénuder les âmes et les raccorder).

Prérequis communs - Module « TST » : (EME, SOU CIS, AER, AER BRT, AER EP, TER IND)

- Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.
- **Avoir suivi le module de base habilitant TST depuis moins de 2 ans et être apprécié positivement ou être habilité «T» pour d'autres travaux au périmètre d'un module de type spécifique, en les pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du Comité des Travaux Sous Tension.**
- **Maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les ouvrages correspondant au module spécifique.**

Prérequis - Module spécifique « Émergence »

- Maîtriser la mise en œuvre des travaux en sur les émergences, notamment sur des câbles de section supérieures à 35mm².

Prérequis - Module spécifique aériens (AER, AER-BRT, AER EP)

- **Maîtriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en œuvre différents moyens d'ascension.** (Notamment échelles emboîtables).

Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Pour pouvoir suivre le stage, l'entreprise devra mettre à la disposition de ses salariés les équipements de protection individuelle (EPI) désignés ci-dessous :

EPI communs aux différents modules :

- 1 casque anti-choc avec jugulaire, avec écran facial ;
- 1 tenue de travail recouvrant toutes les parties du corps (à l'exclusion des mains et de la tête) ne comportant pas de fermeture à glissière métallique et non inflammable ;
- 1 paire de surgants cuir crispin siliconés + 2 paires de gants isolants élastomère ou latex classe 00 ou une paire de gants composites ;
- 1 paire de gants de manutention ;
- 1 paire de chaussures de sécurité ;

Protection individuelle (EPI) supplémentaires pour les modules spécifiques (AER, BRT-AER, ...)

- 1 harnais à 3 points d'accrochage avec une ceinture de maintien ;
- 1 longe de maintien 4 m au poste de travail (longe ventrale)
- 1 absorbeur d'énergie
- 2 anneaux cousus (long. 1,50 m)

Prérequis - Module de formation « RECYCLAGE »

Finalité du recyclage

Dans le cadre de la Recommandation du Comité des TST, le recyclage a pour but de contribuer au maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs dans le domaine des TST BT.

Prérequis

Le stagiaire doit être habilité d'indice « T » ou « N ». La présentation du titre d'habilitation du stagiaire conditionnera l'accès au module de recyclage dans le type d'ouvrage concerné.

Le stagiaire doit avoir suivi le ou les modules de formations initiales correspondant aux objectifs du recyclage. La présentation d'attestations de formations initiales, complétées le cas échéant par un carnet de suivi de l'activité, peuvent permettre de s'assurer du respect de cette exigence.

Mise en œuvre des modules de recyclage

Les modules de recyclage sont mis en œuvre par les centres de formation agréés par le Comité des TST et doivent respecter les exigences de la recommandation du Comité des TST.

Le lieu du stage peut être soit le centre de formation agréé, soit un site adapté et mis à disposition par l'entreprise, dans la mesure où le nombre de postes de travail est adapté au nombre de stagiaires, c'est-à-dire qu'il respecte les exigences du cahier des charges du module de formation initiale correspondant.

Le centre de formation veillera à appliquer la démarche suivante :

- Recueil auprès de l'employeur des écarts constatés lors des visites de chantiers,
- Mise en situation du stagiaire afin de détecter les écarts lors de la réalisation d'un exercice,
- à partir des écarts constatés, apporter les mesures correctives en s'appuyant sur les documents réglementaires,
- Mesurer l'efficacité des actions correctives lors de la réalisation des exercices suivants,
- Une présentation de l'accidentologie TST BT du type d'ouvrage concerné sera réalisée.
- En fonction du périmètre de l'habilitation du stagiaire, le centre de formation veillera à ce qu'il réalise la totalité des exercices imposés correspondant au périmètre de son recyclage.
- N.B. : un exercice permettant de valider les compétences au périmètre du module « BASE » initial figure parmi les exercices imposés lors du recyclage au périmètre d'un module de type « spécifique ».

Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Pour pouvoir suivre le stage, l'entreprise devra mettre à la disposition de ses salariés les équipements de protection individuelle (EPI) désignés ci-dessous :

EPI communs aux différents modules :

- 1 casque anti-choc avec jugulaire, avec écran facial ;
- 1 tenue de travail recouvrant toutes les parties du corps (à l'exclusion des mains et de la tête) ne comportant pas de fermeture à glissière métallique et non inflammable ;
- 1 paire de surgants cuir crispin siliconés + 2 paires de gants isolants élastomère ou latex classe 00 ou 0 ou une paire de gants composites ;
- 1 paire de gants de manutention ;
- 1 paire de chaussures de sécurité ;

Protection individuelle (EPI) supplémentaires pour les modules spécifiques (AER, BRT-AER, ...)

- 1 harnais à 3 points d'accrochage avec une ceinture de maintien ;
- 1 longe de maintien 4 m au poste de travail (longe ventrale)
- 1 absorbeur d'énergie
- 2 anneaux cousus (long. 1,50 m)

TRAVAUX SOUS TENSION		Durée (Heures)	Effectif maxi	Tarif (€) /pers
Modules de Base				
Module de base de 4 jours (TST BT BAS) habilitant	11552	28	8	900.00
Modules spécifiques				
Module Aérien (TST BT AER)	11558	56	8	2000.00
Module Branchement Aérien (TST BT AER BRT)	11559	21	8	700.00
Module Eclairage Public (TST BRT EP)	11560	14	8	510.00
Module Câble Souterrain à Isolation Synthétique (TST BT SOU CIS)	11555	21	8	1 500.00
Module Emergence (TST BT EME)	11554	21	8	980.00
Module TST BT EME HAB Emergence Habillage	11948	14	8	550.00
Recyclages				
Recyclage module Émergence (REC TST BT EME)	11566	14	8	680.00
Recyclage des ouvrages Aériens et en Émergence (REC TST BT AER EME)	11950	25	8	1 200.00
Recyclage sur des Émergences, des ouvrages Aériens et souterrain (REC TST BT EME SOU AER)	11952	32	8	1 600.00
Recyclage sur ouvrage Emergence et ouvrage Souterrain CIS (REC TST BT EME SOUC CIS)	11949	18	8	1 120.00
Recyclage sur ouvrage en câble Souterrain à isolation synthétique (REC TST BT SOU CIS)	11568	14	8	840.00
Recyclage sur câble Aérien et Souterrains CIS (REC TST BT AER SOU CIS)	11570	28	8	1 410.00
Recyclage ouvrage Aérien (REC TST BT AER)	11572	21	8	670.00
Recyclage Branchement Aérien ou aéro-souterrains (REC TST BT AER BRT) 2 jours	11573	14	8	470.00
Recyclage sur des installations d'Éclairage Public (REC TST BT AER EP) 2 jours	11574	14	8	490.00
Les préalables aux TST Ouvrage et Aérien				
Ascensionner des poteaux en bois	11578	7	10	280.00
Réaliser des travaux hors tension sur réseaux aériens	11579	28	10	695.00
Formations des encadrants TST				
Encadrant travaux sous tension (TST) réseaux électriques	11563	7	8	340.00

Nota Bene : coût de formation net de taxes - frais de restauration en sus